

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de licence

### Diplôme d'études en architecture

- Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de l'établissement

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSA Nantes) est un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication (MCC) sous statut d'établissement public national à caractère administratif. Installée depuis 1973 dans les quartiers Nord de Nantes, elle s'est implantée en 2009 dans un nouveau bâtiment sur l'Île-de-Nantes, quartier en restructuration urbaine et largement dédié aux activités d'avenir.

Elle constitue, avec sa voisine rennaise l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB), l'une des deux ENSA du Grand Ouest. Les autres écoles sont bien plus éloignées, puisque ni la région Centre, ni la région Poitou-Charentes n'en possèdent.

Comme les 20 autres écoles sous même statut juridique, elle délivre le Diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence, le Diplôme d'Etat d'architecte (DEA) conférant le grade de master et le diplôme d'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) qui autorise l'inscription à l'Ordre des architectes et l'exercice de la profession réglementée d'architecte. Elle délivre également en cohabilitation avec l'Université de Nantes le doctorat en architecture, et deux Diplômes propres aux écoles d'architectures (DPEA) en *Scénographie* et *Architecture navale*. L'école a par ailleurs construit avec l'Ecole centrale de Nantes (ECN) des doubles cursus architecte-ingénieur et ingénieur-architecte qui permettent d'obtenir à bac+7 le DEA et le diplôme d'ingénieur.

### Présentation du diplôme

Le Diplôme d'études en architecture (DEEA) est régi par les articles R.672-1 à R.672-14 du Code de l'éducation et par l'arrêté ministériel du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation dans les écoles d'architecture.

Le cycle DEEA est ouvert aux titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel de toutes séries. Il permet à l'étudiant d'acquérir les bases d'une culture architecturale, de la compréhension et de la pratique du projet architectural ainsi que des processus de conception. Il lui permet également de s'orienter vers d'autres formations d'enseignement supérieur. De fait, il fonctionne pour l'essentiel comme parcours d'accès au 2<sup>ème</sup> cycle conduisant à la délivrance du DEA.

Les enseignements sont centrés sur un premier apprentissage du projet architectural et urbain, y associant des enseignements artistiques, scientifiques et techniques, sociologiques et urbanistiques. Le cursus d'études est organisé en six semestres.

Des dispositions particulières régissent l'accès au DEEA par la voie de la formation continue : les acquis professionnels font l'objet d'une validation et le cursus est alors limité à quatre semestres.

### Synthèse de l'évaluation

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les objectifs affichés par l'école pour le cycle DEEA sont l'acquisition de savoir-faire techniques, scientifiques et créatifs, l'application des bases de la méthode scientifique, le développement de la culture générale et de la créativité et une prise de conscience de la position et des responsabilités professionnelles de l'architecte. L'école a entrepris le développement d'une approche par les compétences en passant d'une logique « *cours* » (contenus) à une logique « *programme* » (compétences). Elle ne précise cependant pas à l'issue de quelles réflexions et à partir de quel bilan de la situation actuelle elle a entrepris ce changement de paradigme, ni comment ce changement se traduit dans la structure, l'organisation et les objectifs pédagogiques de la formation. Le dossier fourni résulte en effet encore totalement d'une logique « *cours* ».

Cette démarche devrait amener l'école à décliner des objectifs (qui restent à ce stade généraux puisqu'ils sont identiques à ceux indiqués par ailleurs pour le cycle DEA), en objectifs de compétences pour le cycle et à en préciser le niveau. Seule a été établie une définition des niveaux de compétence pour les onze items du référentiel de compétences

d'un architecte professionnel établi par la directive européenne n°2005/36/CE modifiée en 2013 sur la reconnaissance des qualifications des professions réglementées, en les fixant, pour le DEEA, principalement aux niveaux *novice* et *intermédiaire*. Pour autant le dossier ne présente aucune traduction de ces éléments dans un référentiel de compétences du DEEA de l'école et ne montre pas en quoi ils ont pu, au final, orienter les objectifs pédagogiques.

Pour les étudiants, la formation est structurée en six semestres validés chacun par 30 crédits ECTS (european credits transfer system). L'enseignement du projet est prédominant et fait l'objet chaque semestre d'une unité d'enseignement (UE) affectée d'environ la moitié des crédits. Il s'accompagne d'enseignements artistiques, scientifiques et techniques, socioculturels et juridiques structurés en deux ou trois UE chaque semestre. Le cycle est marqué par la progressivité des apprentissages et par une complexité croissante des problématiques. De manière générale, les objectifs pédagogiques sont affichés, sans qu'on puisse encore les relier clairement aux objectifs de compétence. Les contenus des enseignements sont pertinents, les UE constituent des ensembles cohérents.

Pour les stagiaires de la formation continue, du fait de la validation des acquis professionnels et de l'épreuve d'admission, la formation comporte seulement quatre semestres (S3 à S6). Ce cycle en formation continue n'est ouvert qu'une année sur deux. L'école propose également l'acquisition du DEEA par un cursus spécifique ouvert aux élèves-ingénieurs de l'Ecole centrale de Nantes qui visent le double cursus ingénieur-architecte. Des modalités particulières sont prévues pour les situations spécifiques (handicap, sport de haut niveau, vie professionnelle).

La mutualisation interne semble présente par l'association d'enseignants d'autres champs disciplinaires dans certaines UE de projet mais n'est pas explicitée : tandis que le séminaire pédagogique de 2015 évoque la transdisciplinarité, le dossier n'évoque même pas la pluridisciplinarité, notion plus restrictive qui constitue cependant l'élément-clé de la formation en architecture. La collaboration avec l'Université de Nantes est faible, ce qui limite les possibilités d'accès aux ressources pédagogiques du pôle scientifique nantais et nuit à l'orientation progressive des étudiants.

L'enseignement des langues (anglais, allemand ou espagnol) est assuré au cours des six semestres du cycle et l'attribution du DEEA est conditionnée par l'obtention d'une certification externe au niveau B1 du cadre européen des langues. L'ouverture culturelle est assurée par les voyages d'études organisés dans chaque année du cycle et par des modules visant à développer la culture générale. Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) sont significativement présentes à travers les outils numériques professionnels tout au long du cursus.

Les deux stages *ouvrier* et *première pratique* (consacré ici au suivi de chantier) s'en tiennent au total au minimum réglementaire de six semaines, ce qui pourrait être augmenté. Si les objectifs et les modalités de chaque stage sont bien définis, ils pourraient être mieux articulés avec les autres enseignements et donner l'occasion d'étoffer les relations avec les réseaux professionnels. La formation comprend une première initiation à la recherche.

Les flux d'entrée annuels sont de 140 à 160 dont 50 à 70 % d'étudiants titulaires du baccalauréat scientifique. 400 dossiers sont présélectionnés sur la base des notes de première et de terminale parmi les quelques 2300 demandes initiales. L'admission se fait ensuite sur la base d'un entretien individuel à partir d'une grille de critères portant sur la motivation du candidat. L'école recrute également environ 10 élèves-ingénieurs pour le cursus ingénieur-architecte et environ 20 stagiaires de la formation continue tous les deux ans pour le cursus en formation professionnelle continue (FPC). Le recrutement est majoritairement régional (plus de 50 % d'étudiants originaires du Grand Ouest) et peu ouvert socialement (50 % des entrants sont issus des classes sociales supérieures qui ne représentent que 17 % de la population active).

- Dispositifs d'aide à la réussite

Hormis les informations générales offertes aux étudiants, il n'existe aucun dispositif d'aide à la réussite ou d'aide à l'orientation. Le dossier indique un accompagnement par les enseignants du 1<sup>er</sup> semestre de la transition entre le secondaire et le supérieur. La teneur de cet accompagnement n'est pas précisée. Les demandes de réorientation restent faibles, du fait de la conception du DEEA comme une propédeutique au cycle DEA. Une commission d'orientation se réunit chaque fin de semestres pour analyser les résultats obtenus par les étudiants.

Une mobilité académique internationale est prévue en 3<sup>ème</sup> année et concerne quelques étudiants. Bien qu'affichant un objectif d'internationalisation, l'école n'a pas véritablement défini le rôle pédagogique de cette mobilité, ni établi de priorités parmi ses partenaires étrangers. Le cycle accueille également 5 à 10 % d'inscrits étrangers. Deux des trois voyages prévus dans le cursus DEEA ont lieu à l'étranger.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

Le nombre important de demandes initiales montre une bonne attractivité des études d'architecture. Il est toutefois difficile de mesurer l'attractivité propre du DEEA de l'ENSA Nantes, de nombreux candidats demandant plusieurs écoles. La forte proportion d'étudiants provenant du Grand Ouest est le signe d'une bonne attractivité

régionale. L'existence d'une mobilité entrante dès le cycle DEEA laisse supposer un bon niveau d'attractivité internationale.

Le taux de réussite en fin de 1<sup>ère</sup> année s'est amélioré et voisine 85 % (75 % en 2010-2011). Le taux de réussite en fin de 2<sup>ème</sup> année est proche de 90 %. Au final, 75 % des étudiants obtiennent le DEEA en trois ans. Même si ce taux s'est amélioré, il reste qu'un quart des étudiants passent quatre, voire cinq ans dans le cycle, ce dont on ne peut se satisfaire.

Il n'existe pas de dispositif d'analyse du devenir des diplômés, principalement du fait que la quasi totalité d'entre eux poursuit en cycle DEA. Pour les autres, il s'agit de poursuite d'études en réorientation et non d'insertion professionnelle. Même si l'école évoque une professionnalisation du DEEA pour valoriser les études d'architecte, elle n'entend pas former en cycle DEEA des techniciens propres à l'emploi immédiat.

- Pilotage de la formation

Le corps enseignant de l'école compte 57 enseignants permanents qui pour leur quasi-totalité interviennent dans le cycle. Il a été renouvelé de moitié depuis 4 ans et compte une forte proportion d'architectes (70 %), qui pour beaucoup ont eu d'autres expériences scientifiques, artistiques ou sociologiques. Le dossier montre une bonne implication des enseignants dans la marche de l'école, des coordinateurs sont désignés pour chaque semestre. Des séminaires pédagogiques sont organisés et des actions de développement professionnel sont proposées.

L'équipe de direction a été totalement renouvelée en 2014. Le service des études compte 8 personnes (6,5 équivalents temps plein) pour les deux cycles d'études, ce qui paraît faible au regard de la taille de l'établissement.

La commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) rassemble un conseil des études (CE) et un conseil scientifique (CS), dont les ordres du jour montrent qu'ils jouent effectivement le rôle d'élaboration et de suivi des programmes confié par la réglementation. Le CE se réunit semestriellement et s'est doté de commissions thématiques et d'un bureau qui se réunit bimensuellement. Le suivi de la formation est également assuré par les coordonnateurs de semestre et par le séminaire pédagogique annuel. Un conseil de perfectionnement ouvert aux partenaires socioéconomiques et aux étudiants est envisagé pour 2015-2016. Il existe d'autre part un conseil de la vie étudiante (CVE) dont le rôle n'est pas précisé, hormis en ce qui concerne l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Au-delà d'un bon fonctionnement des instances, le processus de construction pédagogique n'apparaît pas clairement. Si en effet les enseignants font preuve d'une bonne implication et d'un fonctionnement en équipe, on perçoit mal comment ils se sont appropriés la démarche compétence pour la conception et la construction de leurs enseignements et pour établir les objectifs pédagogiques.

Le livret de l'étudiant a été amélioré et est très complet. Il contient le programme pédagogique, les fiches du syllabus, le règlement des études et de nombreuses informations pratiques. Toutefois, seule l'édition 2014-2015 (toujours basée sur la logique *cours*) semble disponible à ce jour. Les fiches des enseignements donnent les objectifs et les contenus des enseignements, mais sont souvent lacunaires sur leur mode de validation et ne permettent pas de mesurer les apports des différents enseignants.

L'évaluation des enseignements par les étudiants a été mise en place dès 2009-2010 et a depuis évolué, d'une part, par l'appropriation que s'en sont faite les étudiants et, d'autre part, par un *benchmarking* externe mené par l'école. Ces évolutions ont débouché pour 2015-2016 sur un système de questionnaire en ligne élaboré par le CVE et qui a connu un fort taux de réponse. Les résultats fournis sont riches, mais demandent maintenant à être synthétisés pour déboucher sur une vérification de l'atteinte des objectifs pédagogiques et une planification des actions d'amélioration.

Les recommandations émises dans la précédente évaluation du HCERES ont été assez bien suivies. Le taux de réussite a été amélioré et les mutualisations développées. Le mode d'évaluation des étudiants demande encore à être précisé pour être mieux relié aux objectifs pédagogiques et au final aux objectifs de compétence que l'école a encore à finaliser.

Le processus d'autoévaluation a été initié sous forme collaborative dès 2013, et a impliqué la direction, les instances de l'école et des commissions *ad hoc*. Il a joué un rôle d'appropriation collective des constats, mais aussi de mise à niveau pour la nouvelle direction et les nouveaux enseignants. Aussi est-il présenté comme un nouveau point de départ. On peut mettre à son crédit la volonté de passer d'une approche cours/contenus à une approche programme/compétences.

Le dossier fourni est bien présenté et suit le plan proposé. D'une façon générale, les annexes sont assez riches et bien reliées à l'exposé du dossier, même si leur compilation montre quelques erreurs et quelques manques, notamment sur le rôle exact de chaque enseignant. Toutefois, le dossier reste très centré sur la formation initiale étudiante classique et manque beaucoup d'explications et de données sur les cursus en formation continue, en double cursus ingénieur-architecte et architecte-ingénieur et sur la mobilité internationale.

La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) du diplôme DEEA est celle établie par le MCC, qui reste provisoire depuis 2013 et non encore validée par le collège de directeurs d'ENSA. Contrairement à ce

qu'indique le dossier, elle n'est pas publiée au Répertoire. Les compétences indiquées ne reprennent pas d'objectifs de compétence propres au DEEA de l'école. La délivrance du supplément au diplôme est signalée au dossier mais le document n'est pas fourni.

## Conclusion

### Points forts :

- Qualité du corps enseignant et de son implication dans la marche de l'école.
- Evolution positive du système d'évaluation des enseignements en interne (par les étudiants) et en externe (constitution d'un conseil de perfectionnement).
- Présence de la mobilité internationale dès le cycle DEEA, éventuellement sur un seul semestre, et exigence d'une certification en langues pour l'obtention du diplôme.
- Qualité du livret de l'étudiant.
- Intérêt de l'initiation d'une démarche de définition d'objectifs de compétence.
- Diversification des cursus (formation continue, doubles cursus).
- Qualité du processus d'autoévaluation.

### Points faibles :

- Processus de conception pédagogique encore déconnecté de la démarche compétences qui reste en devenir.
- Faible ouverture sociale des recrutements.
- Manque d'analyse du devenir des diplômés au niveau DEEA.
- Faiblesse des collaborations avec le monde universitaire et scientifique.
- Manque d'explicitation des procédures d'évaluation des étudiants et des modalités pédagogiques.

### Recommandations pour l'établissement :

Le cursus DEEA de l'ENSA Nantes est une formation de qualité qui connaît un taux de réussite globalement satisfaisant, et implique des enseignants motivés. Le corps enseignant et l'équipe de direction ont été profondément renouvelés. Ils ont engagé des évolutions positives, tant par l'autoévaluation que par un changement d'approche des *contenus* vers les *compétences* qui reste toutefois à ce stade à l'état d'intention.

Ainsi, l'approche compétences annoncée par l'école demande à être développée et finalisée par la définition d'une série d'objectifs de compétences attendues des diplômés DEEA de l'école. Des actions seraient ensuite à entreprendre pour donner à ces objectifs une traduction dans le processus de conception et de construction des enseignements. Les objectifs pédagogiques des semestres et des UE demanderont à être revisités pour être mieux harmonisés dans chaque semestre et reliés aux objectifs de compétence ainsi établis. Cette approche devrait permettre de développer l'interdisciplinarité du cursus. De plus, les compétences acquises en cycle DEEA constituant le socle requis pour accéder au 2<sup>ème</sup> cycle, elles auront à prendre en compte l'acquisition de bases permettant de rentrer de plain-pied dans les thématiques du cycle DEA.

L'école devrait mettre à profit l'expérience acquise dans l'exercice d'autoévaluation, le bon niveau d'implication collective et l'évolution positive du dispositif d'évaluation des enseignements, aussi bien en interne par les étudiants qu'en externe avec le conseil de perfectionnement envisagé, pour mettre sur pied un véritable système qualité. Elle dispose maintenant de toutes les bases d'un tel dispositif, mais le système demande à être unifié, pérennisé et doté d'outils de planification et de suivi des actions. Dans le même esprit, la qualité du livret de l'étudiant demande encore à être améliorée. Il devrait être disponible chaque année dès la rentrée des étudiants et gagnerait à présenter des fiches d'enseignement harmonisées sur une grille commune.

Les causes de la faible ouverture sociale du recrutement demandent à être analysées, et des actions pour l'améliorer entreprises. Ceci devrait interroger le processus d'admission qui, tant dans le choix des disciplines prises en compte pour l'évaluation des dossiers scolaires que dans la consistance des entretiens d'admission, peut nécessiter des candidats une forte culture générale. Le bon taux de réussite du cycle DEEA peut en effet trouver sa source dans un

recrutement trop élitiste. Il est néanmoins certain qu'un recrutement plus diversifié nécessitera des apports accrus dans la formation pour développer la culture générale des étudiants.

Les collaborations pédagogiques avec le monde universitaire et scientifique nantais devraient être développées dès le cycle DEEA. Cela permettrait de bénéficier des importantes ressources pédagogiques et scientifiques du pôle nantais et une meilleure immersion des étudiants du cycle dans le monde universitaire, propice à l'ouverture des débouchés du DEEA au-delà de la seule entrée en cycle DEA et aux éventuelles réorientations.

# Observations de l'établissement



## Réponse au rapport d'évaluation du HCERES sur les formations menant au diplôme d'études en architecture (DEEA) et au diplôme d'Etat d'architecte (DEA) de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes - Mars 2016

Au nom de l'ensa Nantes, je remercie les experts du HCERES pour la lecture et l'analyse menée à partir de l'important travail d'autoévaluation produit par l'établissement depuis deux ans.

Les rapports d'évaluation qui nous ont été transmis le 17 février dernier, sur les formations conduisant à un diplôme conférant le grade de licence - ici le Diplôme d'études en architecture (DEEA) – et sur les formations conduisant à un diplôme conférant le grade de master – ici au diplôme d'Etat d'architecte (DEA), présentent les principales caractéristiques de l'établissement et des formations. Ils proposent une synthèse d'évaluation et des conclusions en termes de points forts, faibles et de recommandations.

Ces conclusions vont bien dans le sens des résultats de notre travail d'autoévaluation et confirment le bien-fondé des efforts fournis par l'établissement pour améliorer de manière continue la qualité de ses formations, l'efficacité de ses instances et leur bon fonctionnement, ces dernières constituant les lieux d'expression et de réflexion commune à tous. Il nous paraît toutefois important de revenir sur certains sujets, pour apporter des compléments d'information qui pourront éclairer la compréhension des lecteurs.

### - Sur la *Faiblesse des collaborations avec le monde universitaire et scientifique* :

L'ensa Nantes développe depuis trois ans une étroite collaboration avec deux établissements de l'écosystème nantais d'enseignement supérieur : l'école Centrale Nantes et l'école de management Audencia. Ces rapports privilégiés nous permettent des échanges réguliers et intenses à plusieurs niveaux : équipes de recherche<sup>1</sup>, équipes administratives et de direction<sup>2</sup>, équipes pédagogiques<sup>3</sup>, mais également entre étudiants<sup>4</sup>. Cette alliance stratégique, comparable à celle menée à Nancy autour du projet ARTEM, concentre une partie des collaborations avec le monde universitaire et scientifique, mais ceux-ci ne se résument pas à cela, loin de là. Ils constituent de nouvelles opportunités.

Car il est à noter les liens solides que l'ensa Nantes maintient avec l'Université de Nantes, et le monde universitaire plus généralement. Pour cela il semble utile de rappeler la place accordée, lors des dernières campagnes de recrutement d'enseignants associés, aux enseignants venant de l'université, tant dans les disciplines des sciences sociales (géographie et sociologie)<sup>5</sup>, que dans le champ du projet architectural et urbain<sup>6</sup>. Il faut également rappeler le rattachement d'une partie des enseignants chercheurs à l'école doctorale DEGEST des Universités de Nantes, Angers et Le Mans, qui produit depuis de nombreuses années

<sup>1</sup> A titre d'exemple, notons une thèse co-financée par l'ensa Nantes et l'ECN démarrée fin 2015 et le projet Européen Built2Spec dont l'ensa Nantes est porteuse et qui réunit, entre autres une équipe de l'ECN en *third partie*.

<sup>2</sup> dans le cadre des projets communs menés au sein de l'Alliance Centrale, Audencia, ENSA Nantes.

<sup>3</sup> dans le cadre de notre double cursus architecte ingénieur et Ingénieur architecte et de l'expérience menée en 2015-2016 autour de la figure de l'architecte manager, mais également dans le cadre des projets pédagogiques menés soit à deux soit à trois établissements, comme celui du solar decatlon porté par les trois écoles pendant deux années consécutives.

<sup>4</sup> qui ont l'opportunité de se rencontrer et d'apprendre ensemble dans le cadre d'enseignements communs, des concours et challenges (i.e. la récente équipe hybride victorieuse du prix inter-écoles du C3 Challenge, concours national dans le cadre de la COP21), mais aussi des activités associatives et sportives.

<sup>5</sup> avec l'embauche en 2015 de deux universitaires confirmés pour un équivalent de 1,5 ETP.

<sup>6</sup> avec l'embauche d'une professeur invitée de l'Université de Las Palmas de Gran Canarias pour un équivalent de 0,5 ETP.

des échanges scientifiques et des encadrements de thèse qui infusent dans la formation initiale. Il faut également souligner la part prise par l'ensa Nantes, dès sa création, au PRES UNAM, où elle était membre du bureau du PRES, ainsi que la demande actuellement en étude d'appartenir à la nouvelle ComUE BL en tant que membre fondateur. Enfin, il faut également rappeler les deux Master que l'ensa Nantes propose en cohabilitation avec l'Université de Nantes et plusieurs de ses composantes, qui donnent, chaque année, l'occasion de nombreux échanges et projets communs. De ces liens découlent des collaborations structurelles, comme la convention entre l'ensa Nantes et le SCD (service Commun de Documentation) de l'Université de Nantes qui permet l'accès réciproque et gratuit aux collections de nos bibliothèques.

Preuve s'il en faut de l'intégration de l'ensa Nantes à son site universitaire, l'éligibilité de notre établissement aux financements ESR du CPER en 2015, dans le volet SNUM « création et fabrication numérique » (projet Coraulis), qui permettra, dans les prochaines années, de bénéficier, dans les locaux de l'ensa Nantes, d'un espace immersif, ainsi que d'équipements de fabrication numérique de haut niveau, en partenariat avec l'Université de Nantes.

L'ensa Nantes maintient par ailleurs des relations régulières avec les autres ensa par le biais du collège des directeurs, du réseau des responsables de la pédagogie, du réseau des secrétaires généraux et directeurs adjoints, du réseau des bibliothèques des ensa, ainsi que par la présence des enseignants aux réunions nationales par champ disciplinaire qui sont organisées de manière irrégulière<sup>7</sup>. Les étudiants, eux se retrouvent à l'occasion de workshops inter ensa comme ATK et Bellastock.

#### - Sur la *Faible ouverture sociale des recrutements*

Les modalités de recrutement de l'ensa Nantes s'inscrivent dans un dispositif national qui regroupe une dizaine d'ensa pour le moment. Cette démarche, initiée et soutenue depuis deux ans par le Ministère de la culture et de la communication, vise à rendre plus homogènes les critères d'admission dans les ensa<sup>8</sup>. Dans le cadre de ce dispositif national, chaque école peut, pour le moment, ajuster les disciplines retenues pour établir le classement des candidats, et déterminer le pourcentage d'étudiants qui seront reçus selon leur provenance (filières de bac). Les instances de l'ensa Nantes se prononcent chaque année sur ces ajustements et la question de la diversité des profils qui composent nos promotions est au cœur des débats. Il paraît néanmoins utile de rappeler deux faits importants :

- I. les régions du « grand ouest » présentent les meilleurs résultats scolaires en France au niveau bac. La corrélation significative existant entre les résultats scolaires et le niveau social des familles des élèves est connue de tous.
- II. le nombre de places attribuées à chaque série de baccalauréat est en grande partie proportionnel au nombre de demandes reçues par série. Le contraire constituerait un choix de discrimination positive, choix que l'école n'a pas décidé de retenir.

Il est à souligner l'engagement de l'ensa Nantes pour la promotion des études d'architecture auprès du plus grand nombre de lycéens et dans l'accompagnement des élèves ayant de faibles opportunités de choisir cette orientation pour leurs études supérieures (dans le cas du principe « bac -3 bac +3 »)<sup>9</sup>. L'école a créé depuis deux ans, aux côtés du Rectorat de l'Académie de Nantes et de l'Ardepa, le dispositif **Divers[c]ités**

<sup>7</sup> La dernière en date a eu lieu aux grands ateliers de l'Isle d'Abeau les 26 et 27 mars 2015, colloque consacré aux pratiques pédagogiques du sous-champ Villes et Territoire. Trois enseignants de l'ensa Nantes s'y sont rendus.

<sup>8</sup> Choix et classement rendus nécessaires parmi les nombreuses candidatures reçues chaque année, en raison du nombre limité des places disponibles dans les écoles (capacité d'accueil).

<sup>9</sup> Rappelons ici les données nationales : en 2015, 28% des enfants d'ouvriers ou d'employé sont diplômés du supérieur, contre 65% des enfants de cadre (cf. proposition 11 de l'axe 3 « Favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion » dans la synthèse du rapport de la straNES de septembre 2015).

(<http://www.lardepa.com/diverscites/>) qui vise à permettre à des lycéens des filières STI 2D et bacs pros des lycées situés en périphérie du centre de Nantes de découvrir les études d'architecture, le bâtiment de l'école et les métiers possibles après l'obtention d'un diplôme d'architecte. Ce dispositif est actuellement actif et en cours de labellisation.

- Sur le *Processus de conception pédagogique encore déconnecté de la démarche compétences qui reste en devenir*

En effet, le choix fait par l'établissement de s'engager dans un processus d'**approche programme par compétences** pour les deux formations phares qui sont le DEEA et le DEA est en cours. Tous ceux qui ont accompagné les établissements d'enseignement supérieur dans ce changement de paradigme connaissent l'ampleur de la transformation pédagogique qu'il implique, tant pour la refonte de la structure des programmes de formation, que dans l'accompagnement de l'équipe pédagogique qui doit à la fois :

- I. intégrer les principes de cette nouvelle organisation, où la formation est œuvre collective et les objectifs de formation et les niveaux de développement de compétences sont communs à tous ;
- II. remettre en question concrètement ses méthodes d'enseignement, dès lors que l'étudiant n'est plus perçu seulement comme le récepteur d'un enseignement, mais comme l'acteur d'un apprentissage.

Oui, ce processus est long et il nécessite de la méthode et des compétences spécifiques pour le mener à bien. Et ce sont ces moyens que l'ensa Nantes s'est donnée, en mettant en place d'une part des formations en pédagogie pour le supérieur pour ses enseignants et d'autre part une série rapprochée de séances de travail du conseil des études dans l'objectif de pouvoir soumettre un nouveau programme lors de la prochaine demande d'accréditation de l'établissement (septembre 2016). Au rythme d'une réunion de travail par mois, ce projet a déjà produit une **Charte des compétences** pour les deux formations (DEEA et DEA). Les prochaines étapes sont celles de la concertation sur les niveaux de développement des compétences visées à différents moments des cursus, puis celle de l'explicitation des méthodes pédagogiques et des modalités d'évaluation de ces résultats d'apprentissage.

On regrette que la rédaction de notre rapport d'autoévaluation ait pu amener les experts à s'interroger sur la **place de la pluridisciplinarité** dans les parcours de formation menant au DEEA et au DEA. Elle est pourtant pour ainsi dire ontologique aux études d'architecture et inscrite historiquement dans les approches pédagogiques des formations de l'ensa Nantes, spécifique de l'équipe de recherche nantaise (CRENAU) dont l'activité rejaillit sur nos formations initiales. Au point sans doute de devenir tacite dans la rédaction et dans la présentation des formations. Il est à souligner que les champs disciplinaires de l'ensa Nantes collaborent de façon remarquable et il est en effet nécessaire de valoriser la qualité des efforts produits par les enseignants dans ce sens, ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements. Il est également à souligner la fluidité avec laquelle, tant dans les enseignements de projet, que dans la construction des interactions entre les différents enseignements d'un même semestre, les échanges et les collaborations s'organisent. Deux exemples auraient pu être cités et mis en valeur dans les dossiers : la construction collective et pluridisciplinaire du premier semestre de la première année et les équipes pluridisciplinaires qui conduisent les studios de projet du dernier semestre du premier cycle (S6) et durant le cycle Master.

Les experts relèvent par ailleurs que les étudiants des deux cycles prennent **plus de temps pour les conclure que le minimum imparti** (3 ans pour le premier cycle et 2 ans pour le deuxième cycle au minimum, dans la logique du système européen LMD/358). Cette question fait débat au sein du conseil des études de l'ensa Nantes. Il paraît nécessaire de préciser que, si le nombre d'étudiants qui prennent 4 années pour conclure leur premier cycle au lieu de 3 représente un quart de la promotion, le nombre d'abandons, de réorientations ou d'exclusions est lui, très faible (une dizaine par

an sur les environ 400 inscrits dans le cycle). Ce qui veut dire que ces étudiants ne sont pas en situations d'échec, mais qu'ils utilisent la totalité des opportunités d'inscription qui leur sont offertes par la loi (avec un droit à 4 années pour le premier cycle et à 3 années pour le deuxième cycle) pour conclure leurs cycles de formation. Ceci correspond, la plupart du temps, à une volonté de faire un stage plus long, ou de vivre des expériences professionnelles ou personnelles (voyages, projets personnels, réponses à des concours...) pendant leur cursus. Cette situation non satisfaisante du point de vue des moyens de l'Etat - et parfois aussi des moyens des familles qui financent les études supérieures - s'avère pourtant bénéfique pour les étudiants. La mise en place d'un semestre ou d'une année de césure, comme le propose le dernier rapport de la StraNES<sup>10</sup>, devrait permettre, en partie, de clarifier la situation.

Plus largement, on remercie les experts d'avoir su relever différents points spécifiques (certains que nous avons nous-mêmes identifiés, d'autres pas) sur lesquels il est nécessaire de préciser et renforcer les programmes.

Pour le DEEA : les soutiens et l'aide à l'orientation : la durée des stages, les objectifs de l'internationalisation.

Pour le DEA : la cohérence entre les différentes composantes du cycle master, la réévaluation du nombre d'heures encadrées proposé aux étudiants et la durée du stage (y compris en laboratoire).

Nous avons également pris note de la demande d'une description plus exhaustive des parcours en formation professionnelle continue et en double cursus ingénieur architecte qui mènent également au DEEA et au DEA. Nous retenons enfin la recommandation de fédérer les différents outils de suivi de la qualité des formations déjà mis en place, mais aussi ceux projetés (Conseil de perfectionnement pédagogique) pour ainsi constituer un « véritable système qualité ».

Nantes, le 2 Mars 2016



Christian Dautel

Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes

---

<sup>10</sup> Proposition 21 : « Refonder le statut de l'étudiant », dans l'axe 5 « Répondre aux aspirations de la jeunesse » du rapport « Pour une société apprenante » de la StraNES. Sophie Béjean et Bertrand Monthubert . Septembre 2015. ([http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/STRANES/12/2/STRANES\\_entier\\_bd\\_461122.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/STRANES/12/2/STRANES_entier_bd_461122.pdf))